



Le 2 septembre 2020

**Présents pour l'administration** : Christine AVELIN (Directrice générale), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Marc CASTAINGS (Secrétaire général adjoint), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH),

**Présentes pour l'Alliance du Trèfle** : Catherine ERNOULT-TOMASSO (titulaire – FranceAgriMer), Christine KLICH (suppléante – FranceAgriMer)

### **Comité Technique spécial régions**

Pour cette partie du CTE, ont été conviés à participer : M. Arnaud FAVIER (Secrétaire Général de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine), M. Pierre LABRUYERE (chef de service FAM en Occitanie (représentant des chefs de service des services territoriaux), M. Patrick SOLER (Président du CHSCT du MAA), Mme Florence VERRIER (Directrice Adjointe de la DRAAF PACA).

#### **Modalités d'organisation entre l'établissement et les DRAAF**

Le premier sujet abordé, à la demande des organisations syndicales de FranceAgriMer, est l'articulation des modalités d'organisation entre l'établissement et les DRAAF pour les services territoriaux et notamment les compétences de chacun. Un rappel juridique a été fait (L621-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Le préfet est le représentant de l'établissement en région et c'est, par délégation, le directeur de la DRAAF. Un document a été présenté qui définit les responsabilités et les circuits décisionnels. Malgré la clarté de ce document, cette organisation est complexe. Ce document a vocation à être mis à jour.

Trois sujets ont fait l'objet d'échanges entre les différents représentants (administration, Organisations Syndicales et DRAAF) :

#### **Promotions :**

La procédure est la même qu'au siège. Les chefs d'unité donnent un avis et effectuent un classement des promouvables. Ensuite il y a une harmonisation au niveau de la DRAAF (au siège c'est au niveau de la Direction). Puis l'arbitrage est réalisé au sein du CODIR (COMité de DIRection) de FAM, en s'assurant que le nombre de promotions soit équitable entre les régions et le siège. Les promotions des agents FAM en service territorial et les promotions des agents du MAA en DRAAF font l'objet de deux listes séparées.



### **Budget :**

La direction de FAM alloue une enveloppe budgétaire à chaque DRAAF, notifiée en début d'année. Les versements se font au fil de l'année. La procédure des versements est en cours de révision pour éviter une lourdeur administrative.

Des enveloppes complémentaires peuvent être versées en cas de besoin comme lors de la crise de la COVID-19 pour l'achat d'ordinateurs portables supplémentaires.

En fin d'année, chaque DRAAF envoie à la Direction de FAM un rapport sur l'utilisation des fonds.

### **Problématiques Santé, Sécurité au Travail**

La Directrice Générale rappelle que c'est le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) qui est juridiquement et pénalement responsable de la santé et sécurité au travail des agents affectés dans le service régional de sa direction.

**L'Alliance du Trèfle constate que le choix de cette organisation, décidé lors de la création de FranceAgriMer, entraîne une complexité et des retards dans la gestion des ressources humaines, malgré tous les efforts et l'implication des agents en charge de cette gestion .**

## **Point d'actualité lié à la situation sanitaire**

FranceAgriMer depuis le début de la crise sanitaire liée à la COVID-19 a su s'adapter.

Aujourd'hui le port du masque est obligatoire par tous les agents à Montreuil comme en délégation.

FranceAgriMer en distribue 2 par jour à chaque agent. Le télétravail reste une solution adaptée aux circonstances.

La restauration et le transport restent deux problématiques importantes.

## **Modalités d'organisation du télétravail**

Les agents de FranceAgriMer, au siège et en délégation, pourront bénéficier, jusqu'à la fin de l'année, d'une journée de télétravail fixe par semaine, ainsi que d'un maximum de 30 jours de télétravail « flottants » (proratisé en fonction de la quotité de travail des agents concernés. (cf. message du Secrétaire Général du 28 août 2020). L'administration va réunir une commission « télétravail », afin de discuter sur les modalités d'organisation du télétravail, suite à la parution du décret 2020-524 du 5 mai 2020. Il est prévu 3 réunions : les 17 septembre, 22 octobre et 3 novembre 2020.

Lors de ces réunions, il y aura un retour des expériences positives et/ou négatives vécues par les agents durant la crise.

**L'Alliance du Trèfle y sera représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH, n'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, vos difficultés etc....**



## Point d'étape sur les lignes directrices de gestion

A la suite de la disparition de certaines attributions des CAP, le MAA élabore des lignes directrices de gestion (LDG) pour les mobilités et les avancements. Les règles définies dans les LDG doivent être adaptées aux spécificités de FAM. Le projet de note pour la mobilité est en cours de rédaction et celle pour les promotions est en cours de réflexion.

Un groupe de travail se réunira le 6 octobre 2020.

**L'Alliance du Trèfle sera représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH.**

## Point sur les recours « primes »

L'administration a fait un point sur les deux recours gracieux qui font l'objet de refus.

Les agents concernés ont la possibilité, maintenant, de porter leurs demandes auprès des CAP.

## Ruptures conventionnelles

A ce jour nous n'avons pas de nouvelles à vous communiquer. La note de service du ministère est toujours à l'état de projet.

Un groupe de travail spécifique se tiendra le 5 novembre 2020.

**L'Alliance du Trèfle sera représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH.**

## Passage au RIFSEEP des corps techniques

Le passage au RIFSEEP devrait avoir lieu au plus tard sur la paye de novembre.

Il a été demandé à l'administration d'informer les agents au moins 1 mois avant le versement de la paye concernée.

**L'Alliance du Trèfle reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches si nécessaire.**

Vos représentants :

- |                             |                |  |
|-----------------------------|----------------|--|
| ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO | 01 73 30 31 18 | <a href="mailto:catherine.tomasso@franceagrimer.fr">catherine.tomasso@franceagrimer.fr</a> |
| ✓ Christine KLICH           | 01 73 30 21 18 | <a href="mailto:christine.klich@franceagrimer.fr">christine.klich@franceagrimer.fr</a>     |